

11.—Districts électoraux, votants inscrits et votes déposés, nom et adresse des députés élus à la Chambre des communes aux vingt-quatrième élections générales (31 mars 1958), au 1^{er} septembre 1958 (revision)—fin

Province et district électoral	Population, recensement de 1956	Votants inscrits	Total des votes	Total réuni par le député	Nom du député	Adresse postale	Parti
Col.-Britannique—fin							
Kootenay-Ouest.....	53,633	28,024	21,897	9,460	H. W. HERRIDGE.....	Nakusp.....	C.C.F.
Nanaimo.....	52,805	31,184	24,616	10,734	W. F. MATTHEWS.....	Nanaimo.....	C.P.
New-Westminster.....	104,632	66,614	51,162	21,202	W. A. MCLENNAN.....	New-Westminster	C.P.
Okanagan-Boundary.....	58,903	33,275	27,115	13,065	D. V. PUGH.....	Oliver.....	C.P.
Okanagan-Revelstoke.....	32,744	17,742	14,710	7,004	S. FLEMING.....	Vernon.....	C.P.
Skeena.....	56,664	22,283	16,858	6,647	F. HOWARD.....	Terrace.....	C.C.F.
Vancouver-Burrard.....	59,862	42,155	29,978	18,001	J. TAYLOR.....	Vancouver.....	C.P.
Vancouver-Centre.....	43,346	35,792	23,163	14,044	D. JUNG.....	Vancouver.....	C.P.
Vancouver-Est.....	57,302	34,152	23,913	11,486	H. E. WINCH.....	Vancouver.....	C.C.F.
Vancouver-Kingsway.....	61,720	38,270	28,132	11,928	J. F. BROWNE.....	Vancouver.....	C.P.
Vancouver-Quadra.....	69,103	45,190	35,316	24,802	L'hon. H. C. GREEN.....	Vancouver.....	C.P.
Vancouver-Sud.....	77,716	48,907	37,093	22,292	E. J. BROOME.....	Vancouver.....	C.P.
Victoria.....	81,559	52,281	41,145	24,945	A. D. MCPHILLIPS.....	Victoria.....	C.P.
Yukon							
(1 député)							
Yukon.....	12,190	6,071	5,469	2,947	E. NIELSEN.....	Whitehorse.....	C.P.
Territoires du N.-O.							
(1 député)							
Mackenzie-River.....	12,492	6,716	4,945	2,782	M. A. HARDIE.....	Yellowknife.....	Lib.

Indemnités et allocations.—Les sénateurs reçoivent une indemnité de session de \$8,000 par année, de même qu'une indemnité de dépenses de \$2,000 payable à la fin de l'année civile et soumise à l'impôt sur le revenu. Les membres de la Chambre des communes reçoivent une indemnité de session de \$8,000 par année ainsi qu'une indemnité de dépenses de \$2,000 payable à la fin de l'année civile. Cette indemnité, sauf dans le cas des ministres de la Couronne et des chefs de l'Opposition à la Chambre et au Sénat, n'est pas imposable. La rémunération annuelle du premier ministre est de \$25,000 et celle des ministres du Cabinet et du chef de l'Opposition de \$15,000 en sus de l'indemnité de session et de l'indemnité de dépenses qu'ils touchent en tant que députés. Les ministres du Cabinet ont également droit à une allocation pour voiture de \$2,000. La rémunération annuelle d'un ministre sans portefeuille est de \$7,500 en sus des indemnités de session et de dépenses. Les présidents du Sénat et des Communes reçoivent, à part leurs indemnités de session et de dépenses, un traitement de \$9,000 et une allocation pour voiture de \$1,000 et ont droit, en plus, à une indemnité de logement de \$3,000. L'orateur suppléant des Communes reçoit un traitement de \$6,000 et une indemnité de logement de \$1,500, et le vice-président des comités une indemnité annuelle de \$2,000. Les adjoints parlementaires aux ministres de la Couronne reçoivent \$8,000 d'indemnité de session en tant que députés, \$4,000 annuellement en tant qu'adjoints parlementaires et les \$2,000 d'indemnité de dépenses versés à tous les députés.

Électorat fédéral.—La législation électorale fédérale actuelle est contenue dans la loi électorale du Canada (S.R.C. 1952, chap. 23). Le droit de vote s'étend à tout citoyen canadien ou sujet britannique, homme ou femme, ayant atteint l'âge de 21 ans et qui